

# L'entretien information retraite



L'Assurance retraite (Cnav, Carsat, CGSS,...) vous propose une information complète, objective et gratuite au cours d'un rendez-vous individuel : l'entretien information retraite.

L'entretien information retraite a pour objectif de vous éclairer dès aujourd'hui sur vos choix de demain !

### Qui peut en bénéficier ?

Depuis 2012, tout assuré en activité ou non, âgé d'au moins 45 ans et ayant acquis des droits dans un régime obligatoire français peut en bénéficier. L'Assurance retraite vous recommande cependant ce type d'entretien à compter de 55 ans, après réception de votre estimation indicative globale.

### Un entretien pour faire le point sur vos droits

- Un examen approfondi de votre carrière réelle et individuelle ;
- La mise à jour si besoin de votre compte individuel (service militaire, enfants, période de chômage) ;
- L'examen de l'estimation indicative globale ;
- La pension de réversion (bénéficiaire, mode de calcul, âge légal, ressources prises en considération) ;
- L'analyse de votre retraite complémentaire ;
- L'inscription à un espace personnel en ligne (permettant d'obtenir en temps réel votre relevé de carrière, la simulation du calcul de votre retraite, les versements pour la retraite, etc.) ;
- Les démarches à effectuer jusqu'au départ en retraite (qui contacter, quand, comment ?).

**Bénéficiez dès aujourd'hui de votre entretien information retraite en contactant le 3960 !**



## Un entretien pour connaître vos futurs revenus

- La simulation de calculs de retraite à différents moments et selon différents scénarios (taux plein, surcote, retraite progressive, etc.).
- Les différents dispositifs de prolongation d'activité pour les améliorer :
  - la surcote ;
  - le cumul emploi-retraite ;
  - la retraite progressive.





[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)  
espace Entreprises

Retrouvez dans notre espace Entreprises toutes les informations sur notre offre de services, les bonnes pratiques en matière d'emploi des seniors, les informations sur les accords ou plans d'action liés au contrat de génération.

Pour nous contacter : 39 60, prix d'un appel local depuis un poste fixe. De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.

